



Nouvelle étude *sigma* de Swiss Re « Implication de l'Etat dans les marchés de l'assurance »

Contact :

Rudolf Enz, Zurich
Téléphone +41 43 285 2239

Kurt Karl, New York
Téléphone +1 212 317 5564

Clarence Wong, Hong Kong
Téléphone +852 2582 5644

Media Relations, Zurich
Téléphone +41 43 285 7171

Swiss Re SA
Mythenquai 50/60
Boîte postale
CH-8022 Zurich

Compagnie Suisse de Réassurances SA
Mythenquai 50/60
Boîte postale
CH-8022 Zurich

Téléphone +41 43 285 2121
Fax +41 43 285 2999
www.swissre.com

Zurich, le 31 août 2011 – Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à tirer profit des compétences des assureurs privés et des capacités croissantes du secteur pour couvrir les dommages causés par des catastrophes ainsi qu'un grand nombre d'autres risques. Telle est la conclusion tirée par Swiss Re dans sa dernière étude *sigma*. Le séisme qui a secoué le Japon en début d'année a entraîné des dommages matériels totaux de plus de 200 milliards USD, dont 30 milliards USD seulement étaient couverts par l'assurance privée. Par contre, les assureurs privés paieront près de 9 milliards USD sur les 12 milliards USD de dommages matériels totaux occasionnés par le récent séisme de Christchurch, en Nouvelle-Zélande.

L'implication de l'Etat dans l'assurance varie fortement selon les pays et les gammes de produits. Elle comprend la définition du cadre réglementaire au sein duquel opèrent les compagnies d'assurance, la souscription explicite de certains types de produits, le fait de rendre certains types d'assurance obligatoires et la fonction d'assureur de dernier recours après un événement.

Il existe des opportunités inexploitées en matière d'assurance des infrastructures publiques

Les gouvernements centraux auto-assurent principalement les activités et biens gouvernementaux, alors que les subdivisions gouvernementales plus petites peuvent réaliser des économies en mutualisant les risques grâce à l'assurance privée. De plus, la plupart des entités publiques auto-assurent également les biens gouvernementaux tels que les routes, ponts et bâtiments. « Bien que de nombreux gouvernements s'auto-assurent ou mutualisent les risques, les Etats peuvent tirer parti des compétences et de la capacité croissante de l'assurance privée pour répartir les risques de manière efficace et conserver uniquement la part de risque qui est véritablement inassurable », affirme Rudolf Enz, économiste chez Swiss Re et auteur de l'étude « Implication de l'Etat dans les marchés de l'assurance ». Les risques deviennent ainsi un coût budgétisé et les conséquences d'événements défavorables peuvent être partagées avec les assureurs privés.

Les catastrophes naturelles ont un impact considérable sur les budgets des gouvernements

« Les gouvernements sont en train de repenser la couverture assurantielle des catastrophes », explique Rudolf Enz. « Le Japon, la Turquie et Taïwan ont élaboré des programmes catastrophe novateurs pour faire face aux séismes. Le Mexique a émis une obligation MultiCat afin d'atténuer l'impact de catastrophes sur son budget annuel. Cette obligation permet au Mexique d'effectuer des versements trimestriels aux investisseurs en échange d'une couverture du risque de séisme et d'ouragan à hauteur de 290 millions USD. Ces solutions se caractérisent par le fait qu'en achetant une protection supplémentaire auprès des assureurs privés et des marchés des capitaux, le gouvernement, en tant qu'assureur de dernier recours, verra son exposition réduite en cas de catastrophe majeure. Cela s'avère de plus en plus nécessaire car, comme la crise de la dette souveraine l'a montré, la volonté des investisseurs à accorder des prêts aux gouvernements a ses limites, en particulier lorsque les bilans fiscaux sont tendus. »

La subvention du risque a des conséquences involontaires

L'étude *sigma* révèle que certains Etats subventionnent l'assurance dans les zones exposées aux risques naturels car sans cela, elle serait beaucoup plus chère sur le marché de l'assurance privée. Ce comportement favorise la construction dans les endroits à risques. « En octroyant ces subventions, les gouvernements forcent involontairement les contribuables vivant à l'intérieur des terres ou en hauteur à subventionner l'assurance des propriétaires de logements coûteux en bord de mer. Un ouragan dévastateur cet été mettrait sous pression les gouvernements offrant de telles subventions, et ce à un moment très inopportun », met en garde Rudolf Enz. Il conseille aux gouvernements « d'éliminer toute subvention pour des couvertures que les assureurs privés sont prêts à étendre, et d'investir les ressources de l'Etat, de plus en plus limitées, dans une infrastructure permettant de réduire les dommages dus aux catastrophes et de fournir une couverture uniquement pour les risques qui sont véritablement inassurables. »

L'assurance responsabilité civile obligatoire protège les tiers

Les Etats imposent depuis longtemps la conclusion d'une couverture responsabilité civile (RC) privée afin de s'assurer que les parties lésées sont indemnisées. Ainsi, l'assurance RC automobile est obligatoire dans la plupart des pays.

« Les particuliers n'ont pas toujours les moyens financiers ni la capacité d'emprunt pour indemniser une victime gravement blessée lors d'un accident dont ils sont responsables », constate Rudolf Enz. Les assureurs peuvent mutualiser les risques des preneurs d'assurance de sorte à diversifier les événements. En rendant l'assurance obligatoire, le gouvernement garantit que le pool est suffisamment grand pour faire face aux besoins des victimes. Par ailleurs, le coût de l'assurance incite à réduire les prises de risque.

Les limites de la redistribution des richesses par l'intermédiaire des régimes de sécurité sociale

Presque tous les gouvernements fournissent ou rendent obligatoire l'assurance dans les domaines de la santé, de l'invalidité, des accidents du travail, du chômage et de la retraite. « Les programmes gouvernementaux garantissent à tous les citoyens une protection minimale contre les risques liés pesant sur leur revenu ou leurs actifs et accordent souvent des subventions aux personnes souffrant de maladies chroniques, aux personnes âgées et aux populations à faibles revenus. Ces programmes sont généralement obligatoires, si bien que les communautés plus aisées contribuent efficacement à financer ces subventions », indique Rudolf Enz. Toutefois, le soutien public aux systèmes de sécurité sociale impliquant des éléments de distribution peut s'éroder s'ils sont jugés excessifs. Afin de contenir le coût global de ces prestations, face notamment à la pression exercée actuellement sur les finances publiques, les États commencent à cibler davantage les versements de prestations en vérifiant les moyens financiers des ménages, de sorte que seuls ceux avec de faibles revenus reçoivent de l'aide du gouvernement. Ils commencent également à privatiser une partie de ces programmes d'assurance sociale.

Informations aux rédacteurs

Swiss Re SA

Swiss Re SA est la sociétéholding du groupe Swiss Re. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange et admises au négoce sous le symbole SREN.

Compagnie Suisse de Réassurances SA

Swiss Re est un réassureur mondial de premier plan très diversifié. Le Groupe opère par l'intermédiaire de représentations implantées dans plus de 20 pays. Fondé à Zurich, Suisse, en 1863, Swiss Re propose des services financiers permettant la prise de risque nécessaire au succès entrepreneurial et au progrès en général. Ses produits de réassurance traditionnelle et services connexes pour les affaires dommages, RC et accidents ainsi que vie et santé sont complétés par des solutions financières à caractère assurantiel destinées aux entreprises et des prestations complémentaires permettant une gestion globale des risques. Le Groupe est noté « A+ » par Standard & Poor's, « A1 » par Moody's et « A » par A.M. Best.

Comment commander cette étude *sigma* ?

La version électronique de l'étude *sigma* n° 3/2011, « Implication de l'Etat dans les marchés de l'assurance », est disponible en français, en anglais, en allemand et en espagnol sur le site Internet de Swiss Re : www.swissre.com/sigma. Les versions chinoise et japonaise suivront prochainement.

La version imprimée de l'étude *sigma* n° 3/2011 en français, en anglais, en allemand et en espagnol est disponible dès à présent. Les versions chinoise et japonaise suivront prochainement. Veuillez adresser toute commande, en mentionnant vos coordonnées complètes, à :

E-mail :	sigma@swissre.com	
Zurich :	Téléphone +41 43 285 3889	Fax +41 43 282 0075
New York :	Téléphone +1 212 317 5400	Fax +1 212 317 5455
Hong Kong :	Téléphone +852 25 82 5703	Fax +852 25 11 6603

Comment recevoir une copie du présent communiqué de presse *sigma* ?

La version électronique de ce communiqué de presse *sigma* est disponible en français, en anglais, en allemand, en espagnol et en portugais sur le site Internet de Swiss Re : www.swissre.com

Le présent communiqué peut également vous être adressé par e-mail. Pour cela, veuillez en faire la demande en écrivant à sigma@swissre.com